

Décision du Maire

N° 2026-D-057

Objet : Contrat de réservation pour une visite du Château de Guédelon, le 3 mai 2026.

Le maire de la commune,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, en application de l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du code susvisé,

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique de soutien et d'accompagnement à la parentalité, la commune propose des sorties à destination des familles,

CONSIDERANT que ces sorties ont pour objectifs de renforcer le lien parent/enfant, favoriser les rencontres entre les familles Pontelloises-Combalusiennes et promouvoir la découverte de lieux touristiques et culturelles en famille,

DECIDE

SIGNER le contrat de réservation n° TG29567*01 établi avec la S.A.S Chantier médiéval de Guédelon, sise D 955 – 89520 Treigny – France, pour l'accueil du groupe constitué des familles Pontelloises-Combalusiennes dans le cadre de la sortie famille du 3 mai 2026.

AUTORISER le contrat pour un montant de *mille huit euros* (1 008,00 € TTC).

DIRE que le montant de 1 008,00 € TTC correspondant est inscrit au budget communal.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le préfet de Seine et Marne
- Monsieur le comptable public assignataire
- Monsieur le directeur général des services de la mairie

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

La présente décision est rendu exécutoire à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité et de sa publication en ligne sur le site internet de la mairie de Pontault-Combault.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260303-2026-D-057-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 04/03/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 3 mars 2026


Gilles BORD
Maire de Pontault-Combault

Coordonnées du Client :	Adresse de facturation :
MAIRIE DE PONTAULT-COMBAULT Madame RATTAMONE Maëva 107 avenue de la République 77340 PONTAULT COMBAULT	MAIRIE DE PONTAULT-COMBAULT RATTAMONE Maëva 107 avenue de la République 77340 PONTAULT COMBAULT
Tél : 01.70.05.47.70 Port. : E-mail : vieassociativeetculturelle@pontault-combault.fr	Tél : 01.70.05.47.70 Port. : E-mail : vieassociativeetculturelle@pontault-combault.fr

CONTRAT DE RESERVATION **Date de la visite : 03/05/2026**

Madame, Monsieur,

Vous avez effectué une réservation pour une visite de Guedelon. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre chantier et nous vous invitons à prendre connaissance de nos conditions de vente au verso.

Merci de nous retourner ce document signé et accompagné du règlement d'acompte (acompte non demandé en cas de règlement par Pass Culture).

N° de dossier : TG29567*01

Date de la commande : 16/01/2026

Programme de la journée

Début	Fin	Prestations	Groupe	Effectif
10:00	18:00	VISITE DU CHANTIER	01	50
16:00	17:00	ATELIER TAILLE DE PIERRE	03	24
16:00	17:00	ATELIER TAILLE DE PIERRE	02	24

Si vous avez réservé des ateliers dès 10h, merci de bien vouloir vous présenter à la billetterie du chantier au plus tard 30 minutes avant le début de vos ateliers.

Montant des prestations à payer

Prestations réservées	Qté	Prix unitaire TTC	Montant TTC
GRATUITE CHAUFFEUR	1	0,00	0,00
GRATUITE ACCOMPAGNATEUR	2	0,00	0,00
ENTREE GROUPE ADULTE	24	15,00	360,00
ENTREE ENFANT GROUPE ADULTE	24	10,00	240,00
ATELIER TAILLE DE PIERRE GROUPE	48	8,50	408,00
Total HT			916,36
Montant TVA			91,64
Total TTC			1 008,00

Montant de l'acompte : 302,00 € à nous verser avant le 15/02/2026

Merci de cocher le mode de paiement retenu pour le versement de l'acompte :

☐ **Chèque** ☐ **Virement bancaire** (RIB au dos de ce document ; merci de nous joindre impérativement l'ordre de votre mandatement)

☐ **Pass Culture**

Toute réservation vaut acceptation pleine et entière des conditions de vente annexées au dos de ce contrat.

Date, cachet de l'établissement et signature du client

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS - Groupes & CE - Professionnels du Tourisme – Groupes jeunes & scolaires, valables à compter du 14/07/2025 pour la saison 2026

* Les tarifs groupes - à partir de 20 personnes

Les tarifs s'entendent TTC et correspondent aux tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat. Les tarifs sont applicables pour la saison 2025. En fonction de la variation du taux de TVA, les tarifs seront susceptibles d'être modifiés.

Tarifs entrée visite du chantier :

Groupe d'adultes : 15 € / adulte ; enfant de 5 à 17 ans au sein d'un groupe d'adultes : 10 € / enfant

Groupe scolaires / enfants de 5 à 17 ans : 10 € / enfant (maternelle - de 5 ans) : 8 € / enfant. Pour les groupes d'établissements spécialisés, médicaux... merci de nous contacter.

Jeux de piste « Les trésors de la nature » : 12 € / enfant (incluant le prix d'entrée pour la visite du chantier).

Jeux de piste « Pour un Moyen Âge coloré » ou « Pour un Moyen Âge des Lumières » :

13 € / enfant (incluant le prix d'entrée pour la visite du chantier).

L'atelier taille de pierre ; L'atelier du trait ; L'atelier d'archéologie : 8,50 € / participant et par atelier en supplément du prix d'entrée ou du prix du jeu de piste.

* **La réservation de la visite** : elle est enregistrée par e-mail ou par téléphone au + 33 3 86 45 66 66. **Merci de nous retourner ce contrat de réservation rempli, daté, signé et accompagné du règlement d'acompte de 30% indiqué sur le contrat** (règlement par chèque bancaire à l'ordre de Guédelon ou par virement bancaire) ou à défaut d'un bon de commande de l'établissement, **dans les 30 jours au plus tard de la date de commande.**

Pour les virements : **faire mention dans le libellé du numéro de dossier et du nom de votre établissement.** RIB GUEDELON

Code établissement : 12135 Code guichet : 00300 N° de compte : 08004543060 Clé RIB : 01

Agence : 30605 Domiciliation : CE Bourgogne Franche Comté Titulaire du compte : Chantier médiéval de Guédelon

IBAN : FR76 1213 5003 0008 0045 4306 001 BIC : CEPAPRPP213

* **Les annulations et les remboursements** : L'annulation du fait de Guédelon : Guédelon s'autorise à annuler la réservation et la prestation sans préavis si le client ne respecte pas les conditions de vente (groupe inférieur à 20 personnes, non règlement de l'acompte ...) ou si des événements de force majeure ou cas fortuits l'y contraignent (pandémies, intempéries, tempête, impossibilité d'accès...).

Du fait du client : les annulations ne seront prises en compte qu'après réception d'un email **et** confirmation du service réservations de Guédelon. En fonction des délais d'annulation, l'acompte versé vous sera remboursé ou conservé (voir conditions ci-dessous).

Annulation du fait du client 30 jours minimum avant le jour de la visite : l'acompte versé sera remboursé intégralement.

Annulation du fait du client réalisée moins de 30 jours avant le jour de la visite : l'acompte versé sera conservé.

En cas de pandémie ou de mauvaises conditions sanitaires ne permettant pas la visite de Guédelon, la Direction s'engage à rembourser l'acompte versé pour la visite et ce quel qu'en soit le délai d'annulation.

En cas de circonstances exceptionnelles et inévitables ou de force majeure, la Direction de Guédelon s'autorise à modifier ses conditions de vente.

Si un groupe, ayant effectué une réservation, se présente sur le chantier avec plus d'un quart d'heure de retard par rapport à l'horaire réservé, la prestation sera assurée dans la mesure du possible et sera écourtée. En tout état de cause, le retard du fait du groupe ne peut prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.

En cas de retard, merci de nous prévenir au plus vite au + 33 3 86 45 66 66. En cas de retard, la Direction se réserve le droit de procéder à quelques modifications sur le déroulement de la visite.

* **La modification des effectifs** : pour la visite de Guédelon et les ateliers participatifs : la modification des effectifs, à la baisse ou à la hausse, doit être communiquée au service réservation. La modification d'effectif fera l'objet d'un réajustement de facturation le jour de la visite selon les tarifs groupes en vigueur. Si l'effectif du groupe descend en dessous de 20 personnes, les tarifs d'entrée pour les particuliers seront appliqués.

Aucun remboursement ne pourra être exigé après validation de l'effectif et après signature de la facturation définitive en caisse.

Concernant les réservations validées par Pass Culture, il est préférable que les effectifs soient communiqués au plus tard **7 jours avant la venue du groupe**. En dessous de ce délai, l'équipe ne peut garantir la modification des effectifs et de la tarification.

* Les moyens de paiement et le règlement du solde de la facture :

- sur place le jour de la visite en espèces, chèque (ordre : Guédelon), carte bancaire
- ou en différé à 30 jours, fin de mois (Pass Culture, Chorus Pro, chèque, virement bancaire).

Pénalités pour retard de paiement : conformément à l'article L-446-1 du code du commerce, le montant HT de nos factures sera majoré de 10% à titre de pénalité par jour de retard. 40 euros de frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

* Les points particuliers :

- Si un groupe ayant réservé un atelier participatif voit son effectif diminuer en dessous de 20 participants, la Direction se réserve le droit de grouper l'atelier réservé avec un autre groupe ou des individuels.

La Direction se réserve le droit de procéder à quelques modifications sur le déroulement de la visite.

- Dans le cadre de leur formation, certains de nos stagiaires peuvent être amenés à suivre vos visites, ateliers, jeux de piste...

- Chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur de Guédelon affiché à côté de la billetterie et avant le contrôle des billets (disponible sur simple demande à guedelon@guedelon.fr) Tout manquement au règlement intérieur peut entraîner l'exclusion définitive du site.

- Afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, tout le site de Guédelon est placé sous vidéosurveillance.

* Les données informatiques vous concernant :

Dans le cadre du traitement de votre réservation, des informations vous concernant ont été collectées par la SAS Guédelon. Celles-ci seront utilisées exclusivement par la SAS Guédelon à des fins de suivis de votre réservation, des fins comptables et pour tout envoi de communication concernant Guédelon, par voie digitale ou postale. Ces données ne pourront être cédées à des tiers et seront conservées dix ans sauf demande expresse de votre part. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en nous contactant sur dpo@guedelon.fr.

Guédelon- D 955 - 89520 TREIGNY - FRANCE guedelon.fr reservations@guedelon.fr

19/01/2026

SAS au capital de 38 947 € - RCS : 488171976 RCS Auxerre – Siret 488 171 976 00019 – Code APE 9103Z – N° TVA Intracommunautaire FR 46 488 171 976